



Assemblée Bourgeoisiale du 6 juin 2024

jeudi, 6 juin 2024 • 19:00 - 19:30 | Salle du complexe communal

1 Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

Mme Stéphanie Lipawsky Pont, vice-présidente, ouvre la séance à 19h00.

Elle salue et souhaite la bienvenue aux bourgeoisies et bourgeois, au Président ainsi qu'aux membres du Conseil présents.

Elle précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, qu'elle a été annoncée par un tout ménage, lequel contenait également le résumé des comptes 2023 de la Bourgeoisie, et que toutes les informations relatives étaient également disponibles sur le site de la Commune. Elle rappelle que les comptes étaient à disposition des citoyens qui souhaitaient les consulter au greffe communal durant le délai légal de 20 jours précédant l'Assemblée.

Elle soumet à l'Assemblée **l'ordre du jour** suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'Organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie
7. Divers
8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Cet ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

2 Nomination des scrutateurs

Mme Stéphanie Lipawsky Pont propose la nomination des scrutateurs suivants :

- M. Yannick Rossier
- M. Jean-Vincent Rudaz

A l'unanimité, l'Assemblée bourgeoisiale accepte la nomination des personnes précitées.



3 Présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie

Mme Stéphanie Lipawsky Pont présente et commente les comptes annuels de la Bourgeoisie de Vex, ainsi que le bilan de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023.

Compte de fonctionnement

Le fonctionnement du ménage ordinaire fait apparaître des revenus de CHF 83'966.36 et des charges pour CHF 19'853.85.

L'excédent de revenus des comptes de fonctionnement s'élève donc à CHF 64'112.51.

Le Conseil bourgeoisial a décidé de constituer une réserve de politique budgétaire et d'attribuer un montant de CHF 60'000.00.

L'excédent de revenus après attribution s'élève à CHF 4'112.51.

Elle relève que le principal revenu est lié à la vente d'un terrain pour un montant de CHF 65'100.00.

Pas de questions liées aux comptes présentés.

Investissements

Le montant des investissements en relation avec le bâtiment des logements à encadrement médico-social se monte à CHF 2'499'102.30.

Capitaux propres

Il en résulte, au terme de l'exercice 2023, des capitaux propres à hauteur de CHF 1'188'458.79.

La vice-présidente présente et commente succinctement le bilan puis demande si l'Assemblée a des questions ou des remarques.

Personne ne se manifeste.

Mme Stéphanie Lipawsky Pont passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin pour le rapport de l'organe de révision.

4 Rapport de l'organe de révision

M. Jean-Marc Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2023 de la Bourgeoisie. Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes comprenant le bilan, le compte des investissements, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève notamment que :


- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgeoisial (commission des finances) a eu lieu,
- l'évaluation des participants et des autres éléments de la fortune financière est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon l'appréciation des réviseurs, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme. Cependant, elle pourrait se voir confrontée à des difficultés à moyen terme, ses ressources étant en constante diminution.

Ainsi, M. Jean-Marc Bruttin recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels 2023 de la Bourgeoisie tels que présentés.


5 Approbation et décharge

Mme Stéphanie Lipawsky Pont reprend la parole et soumet successivement à l'Assemblée les deux questions suivantes :

Approuvez-vous les comptes 2023 de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 2 mai 2023 ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve les comptes de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 2 mai 2024. 

Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale donne décharge des comptes 2023 au Conseil bourgeoisial. 

6 Demande d'agrégation à la Bourgeoisie

Par un courrier reçu le 29 avril 2024, M. Jean-Denis Fournier nous fait part de son désir de devenir bourgeois de Vex.

Mme Stéphanie Lipawsky Pont présente la lettre à l'écran et lit le contenu présentant les motivations de la demande d'agrégation.

Etant marié à une bourgeoise de Vex et domicilié depuis plus de 10 ans sur la Commune, le coût de l'agrégation tel que validé par l'Assemblée bourgeoise du 20 août 2020 se monte à CHF 500.00. Les enfants mineurs deviennent bourgeois gratuitement.

Elle précise qu'en séance du 2 mai 2024, le Conseil municipal a vérifié le respect des conditions fixées par la législation et a préavisé favorablement la demande à l'unanimité.

Elle soumet au vote de l'Assemblée bourgeoise la question suivante :

"Acceptez-vous d'octroyer le droit de bourgeoisie à M. Jean-Denis Fournier et à ses enfants mineurs, Gaspard, Louise et Achille ?"

L'Assemblée bourgeoise, par voie de main levée, accepte à l'unanimité d'octroyer le droit de bourgeoisie à M. Jean-Denis Fournier ainsi qu'à ses enfants mineurs, Gaspard, Louise et Achille.



7 Divers

Mme Stéphanie Lipawsky Pont présente quelques photos sur l'avancée de la construction ainsi que les plans intérieurs de l'immeuble de la Bourgeoisie, soit les appartements à encadrement médico-social ainsi que la partie commerciale, tout en apportant les commentaires correspondants, notamment sur :

- la disponibilité dès le 1er novembre,
- la journée portes ouvertes du 31 août,
- le prix des loyers prévus,
- le concept d'exploitation,
- les critères d'attributions.

La vice-présidente demande si l'Assemblée a des questions ou commentaires à formuler.

Etant donné qu'il n'y a pas de questions particulières sur les réflexions exposées, le travail pourra se poursuivre selon les lignes présentées

8 Lecture et approbation du procès-verbal de séance

La vice-présidente donne lecture du procès-verbal minute de l'Assemblée bourgeoise qui vient de s'achever et le soumet au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 6 juin 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.



Mme Stéphanie Lipawsky Pont clôt l'assemblée à 19h28 en remerciant les participants.

Stéphanie Lipawsky Pont

Vice-présidente

Monique Nendaz

Secrétaire communale